

## 1) REGLE DES ENGAGEMENTS COURSES et RANDONNEES FFC SAISON 2022/2023

Le VCL prend en charge les engagements de ses membres compétiteurs (sauf adhésions particulières voir 1)) sur les courses :

➤ En Occitanie, annoncées sur le calendrier 2022/2023 du site du club [vclodevois.com](http://vclodevois.com)  
Les courses retenues sont les Coupes Régionales, Trophées et Challenges départementaux des disciplines : Cross-country, Route, Cyclo-cross, Trial, Descente et Enduro avec un plafond de 30€ maximum par course.

### ➤ NATIONAL FFC

Coupe de France et Championnat de France FFC toutes disciplines à hauteur du plafond de la CDF XCO

Pour les randonnées FFC et cycloportive de masse

➤ Licence LOISIRS uniquement : 50€ à l'année sur facture (selon les conditions si dessous) pour une randonnée ou/et une cycloportive **FFC ou ASO**

Les inscriptions via le club se font par mail au club avant le délai annoncé sur le site internet du VCL pour être validé.

Si le coût de l'inscription est supérieur au plafond, la différence est réglée à l'avance.

Les inscriptions individuelles aux courses et randonnées seront remboursées par le VCL sur facture acquittée proforma ou un reçu de paiement en ligne.

Un délai strict de 15 jours après l'épreuve est requis pour fournir le reçu et bénéficier du remboursement.

Le non port des vêtements du club entraîne une procédure disciplinaire et le remboursement de l'engagement club.

La non participation à une course entraîne le remboursement de l'épreuve de la part de l'engagé. Aucune inscription ne sera faite ni remboursée jusqu'au remboursement de l'épreuve ! Un certificat médical fourni sous 8 jours justifie la non-participation et annule le remboursement.

## 2) DEFRAIEMENTS

Frais de déplacement pour : (sauf adhésions particulières voir 1)

- sélection et déplacements AR sur Coupe de France et Championnat de France selon barème kilométrique avec un plafond de 50€ par course et 200€ par membres (note de défraiement kilométrique selon barème officiel à rendre sous 15jours)
- Prise en charge des sélections régionales et nationales avec un plafond de 50€ par actions et 150 € par membre sur justificatif FFC ou note de défraiement à rendre sous 15jours)



## FICHE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT COMPETITION 22/ 23 (si non engagé par le club)

Une feuille par compétition

Nom du pilote			
Adresse			
Date de la compétition		Lieu de la compétition	
Date de la demande		Titre de la compétition	
Coût de l'engagement			
Signature du pilote ou de son représentant			
<b>A remplir par le club</b>			
Somme remboursée			
Mode de remboursement			
Date			
Motif de non remboursement			
Signature du club			

Joindre impérativement :

Le justificatif officiel de paiement internet sous format PDF. (Pas de capture d'écran) ou le reçu de paiement (nom et adresse de l'organisateur, tarif, N° SIRET ou SIREN cachet, signature).

Retourner la demande signée par mail sous 15jours après la compétition à [velodevois@gmail.com](mailto:velodevois@gmail.com)

**FICHE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT COUPE DE FRANCE OU CHAMPIONNAT DE FRANCE  
22/23 (si non engagé par le club)**

Une feuille par compétition

Nom Prénom du pilote			
Adresse			
Date de la compétition		Lieu de la compétition	
Date de la demande		Titre de la compétition	
Coût de l'engagement			
Signature du pilote ou de son représentant			
<b>A remplir par le club</b>			
Kilométrage Aller Retour		CV fiscaux	
Somme remboursée engagement			
Mode de remboursement			
Date			
Motif de non remboursement			
Signature du club			

Joindre impérativement :

Le justificatif officiel de paiement internet sous format PDF. (pas de capture d'écran) ou le reçu de paiement (nom et adresse de l'organisateur, tarif, N° SIRET ou SIREN cachet, signature)

Copie recto verso de la carte grise du véhicule

Retourner impérativement la demande signée par mail sous 15 jours après la compétition à [velodevois@gmail.com](mailto:velodevois@gmail.com)

